

Fiches pratiques Cévennes écotourisme

LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DANS UNE STRUCTURE TOURISTIQUE

Électricité verte

Le gaspillage d'énergie auquel nous assistons de nos jours fait paraître bien futiles les efforts qui peuvent être réalisés à l'échelle d'une structure touristique des Cévennes. Cependant, toutes les économies d'énergie correspondent pour le propriétaire à des économies financières, économies qui peuvent soit contribuer à la rentabilité de la structure soit être réinvesties dans des aménagements en faveur de l'environnement.

POUR COMPRENDRE



•QUELS SONT LES BESOINS ÉNERGÉTIQUES D'UNE STRUCTURE TOURISTIQUE ?•

En dehors des transports qui ne sont pas abordés dans ces fiches mais sur lesquels il est opportun de réfléchir, les besoins se limitent à l'eau chaude sanitaire, le chauffage, les appareils de cuisson, l'éclairage et les différents appareils électriques.

A l'exception de la cuisson qui se fait souvent au gaz*, tous ces besoins peuvent être comblés grâce aux énergies renouvelables. Chauffage au bois (voir fiche n°9), chauffe-eau solaire (voir fiche n°10) et électricité verte font l'objet de ces fiches.

*Ponctuellement, le gaz peut être remplacé par un four solaire (voir fiche n°6), il existe même des cuisinières à bois ou à biogaz.

•L'ÉLECTRICITÉ VERTE, QU'EST-CE QUE C'EST ?•

L'électricité est verte lorsqu'elle est produite à partir de sources d'énergie renouvelables : le soleil, le vent, l'eau, la géothermie, la biomasse sont des sources d'énergie renouvelable à faible impact environnemental, leur exploitation ne produit aucun déchet et n'émet pas de CO². Les déchets et le CO² émis pour produire le matériel d'exploitation est rapidement compensé par le bienfait environnemental du processus.

Vous pouvez choisir de consommer de l'électricité verte et éventuellement d'être producteur.



Installation collective de panneaux solaires photovoltaïques dans le Vorarlberg (Autriche)



INFOS-CLÉS

DES LABELS

CLAIR'ENERGIE : CLAIR'ENERGIE est une marque de qualité garantie par les collectivités qui sont chargées de l'organisation du service public local de l'électricité et du gaz (syndicats de communes, départements). Les fournisseurs d'électricité et de gaz utilisant cette marque se sont engagés à respecter des engagements respectueux des intérêts du consommateur. En matière d'électricité, seule Enercoop a pour l'instant le label.

EVE : Label en cours de création par le CLER et le WWF pour distinguer les offres de qualité parmi les diverses offres d'électricité proposées sur le marché français qui se disent « vertes ». Les critères sont respect de l'environnement, lutte contre l'effet de serre et protection des consommateurs. Un audit indépendant garantit le respect de ces critères. La labellisation est en cours pour Enercoop.

Quali PV : appellation qui rassemble les professionnels engagés dans une démarche qualité pour l'installation de systèmes photovoltaïques. Un professionnel QualiPV possède les compétences nécessaires à l'installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau, s'engage à respecter la charte QualiPV et justifie des assurances obligatoires (responsabilités civile et décennale).

•CONSOMMER DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE•

Le changement de fournisseur en matière d'électricité est très rapide et facile. Le nouveau fournisseur s'occupe de tout, les lignes et le compteur restent inchangés. De plus, depuis le 10 janvier 2008, une loi permettant le retour au distributeur historique a été adoptée.

Il existe trois types de distributeurs d'électricité verte :

- Ceux qui produisent et distribuent uniquement de l'électricité produite à partir de sources renouvelables (par exemple : ENERCOOP)
- Ceux qui produisent ou sont en lien direct avec le producteur et distribuent de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et de sources fossiles (par exemple : EDF...)
- Ceux qui s'approvisionnent sur le marché de l'électricité ; certains n'achètent que des certificats verts, d'autres achètent tout type d'électricité et la revendent aux particuliers sous la forme de contrat mixte intégrant une part d'énergies renouvelables (par exemple : Direct Energie...)

A vous de voir en fonction de votre éthique et de votre budget le type de fournisseur que vous souhaitez privilégier.

Les bonnes questions à se poser pour choisir son fournisseur :

D'où vient l'électricité produite ?

Les prix vont-ils évoluer ? Le prix de l'énergie est-il fixe pendant la durée du contrat ou indexé, si oui à quoi. Quel est le prix de l'abonnement hors promotion ?

Que fait la société lorsqu'elle dégage des bénéfices ? En reverse t-elle une partie (combien ?) à des projets permettant de développer les énergies renouvelables ?

•PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE•

Quel que soit le fournisseur d'électricité que vous avez choisi, vous pouvez être vous-même producteur et revendre votre production. L'électricité produite entre sur le réseau et participe à augmenter la part des énergies renouvelables dans l'électricité distribuée en France. D'un point de vue environnemental et financier, le fait de relier au réseau sa production d'électricité verte permet de ne pas avoir de batteries et de revendre plus cher (si c'est du photovoltaïque) l'électricité produite que le prix payé pour l'électricité consommée. D'un point de vue éthique, il est aujourd'hui possible de financer une coopérative de producteurs et de consommateurs (Enercoop) sans passer par le fournisseur historique. Cependant, Enercoop ne pourra pas racheter l'électricité photovoltaïque au même prix qu'EDF car la coopérative n'a pas encore accès à la compensation donnée par l'Etat à EDF (en cours de changement). Enercoop rachète en revanche l'électricité produite par une éolienne à 0,06 €/kWh.

LE PETIT ÉOLIEN

L'installation d'une petite éolienne nécessite des vents suffisamment forts et réguliers. L'emplacement est à choisir avec soin et le parcours pour choisir son éolienne, obtenir toutes les autorisations et l'implanter n'est pas facile.

Dans l'optique d'inscrire votre structure dans une dynamique environnementale forte, la production d'électricité peut être un atout. Mais vous devrez être très vigilant sur l'emplacement pour optimiser la production sans nuire au confort des visiteurs.

Seules les éoliennes de plus de 12 m de hauteur sont soumises à un permis de construire. En dessous de 12 m aucune autorisation ni étude n'est nécessaire.

La production d'électricité peut soit être stockée dans des batteries, soit être revendue à Enercoop ou sur le marché de certificats verts. Les particuliers bénéficient par ailleurs du crédit d'impôt à hauteur de 50% de l'acquisition sous réserve que l'installation soit effectuée par un professionnel et qu'il s'agisse de la résidence principale. Quelque soit votre projet, la lecture de témoignages sera très utile. Vous en trouverez plusieurs dans le magazine La Maison Écologique et sur internet (voir dans la rubrique Pour aller plus loin, ci-après).

LE PHOTOVOLTAÏQUE

L'installation de panneaux photovoltaïques est aujourd'hui un investissement doublement intéressant, rentable d'un point de vue économique, il vous permettra de contribuer activement à la réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Pour avoir un ordre de grandeur, dans des conditions idéales d'ensoleillement (plein sud, sans masque, inclinaison du panneau optimisée pour l'hiver), 10 m² produisent environ 1 000 kWh et coûtent environ 10 000 euros à installer. Le crédit d'impôt s'élève à 50 % du coût du matériel. Et le kWh est racheté 0,35 €/kWh et 0,55 €/kWh si les panneaux sont intégrés. Il existe depuis peu une qualification pour les installateurs de panneaux photovoltaïques comme pour les installateurs de panneaux solaires. Cette qualification s'appelle QualiPV.

Comme les aides à l'installation et les conditions de raccordement au réseau évoluent, pour connaître les dernières informations, consultez votre E I E., le site de l'ADEME ou l'association Hespul (voir ci-contre).

•QUELQUES ADRESSES•

Autour du Parc National des Cévennes

ESPACE INFO ENERGIE

Pour la Lozère, à Saint Chély d'Apcher

Tél. : 04 66 32 31 05 - eie48@aol.com

L'Espace Info Energie de la Lozère effectue des permanences dans les mairies. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître la date de la prochaine permanence.

Pour le Gard, à Alès

21, rue Soubeyranne 30100 Alès - Tél. : 04 66 52 78 42 - eie.mne.ales@wanadoo.fr

L'Espace Info Energie d'Alès se trouve dans les locaux de la Maison de la Nature et de l'Environnement. Il est ouvert tous les jours mais il est préférable de téléphoner avant d'y passer car les conseillers sont parfois sur le terrain.

AUTOCONSTRUCTION D'ÉOLIENNES

En Lozère, Thomas Plassard tomtourne@caramail.com tél. : 04 66 45 17 60 (éoliennes type Piggot www.sco-raigwind.com)

ENTREPRISES INSTALLANT DU PHOTOVOLTAÏQUE ET AYANT LE LABEL QUALI PV

En Lozère, 19 entreprises ont le label Quali PV, 5 sont situées sur le territoire du Parc National des Cévennes. Il vous appartient de vérifier auprès des entreprises leurs références et compétences :

Electric Palmer – Mialet – 48110 S^{te}-Croix-V^lée-F^{se} Tél. : 04 66 44 73 84 frederic.palmer@orange.fr

Natali Regis - La Devèze – 48160 Le Collet de Dèze Tél. : 04 66 45 54 36 regis.natali@wanadoo.fr

CEVENNES ELECTRICITE RENOUVELABLE - ZA - 48110 S^{te}-Croix-V^lée-F^{se} Tél. : 04 66 31 27 78

AP SERVICES - quartier de la tour - 48400 BEDOUES Tél. : 04 66 45 18 01

SARL EBCL - quartier gillaou - 48220 PONT DE MONTVERT Tél. : 06 08 35 20 89



Eolienne en bois autoconstruite par Thomas Plassard



•SENSIBILISATION DES CLIENTS•

Vous pouvez, lors de la visite de votre structure, mettre l'accent sur le fait que vous avez choisi de vous abonner à un fournisseur d'électricité verte ou, le cas échéant, faire visiter votre installation de production d'électricité.

•LIVRES, REVUES, SITES INTERNET•

La maison des [néga]Watts, Stéphane Bedel, Thierry Salomon, Editions Terre Vivante, 2001.

Economiser l'eau et l'énergie chez soi, Jean-Paul Blugeon, Edisud, 2007

De nombreux articles sur ces sujets dans la revue **La Maison écologique**, voir notamment les numéros 30, 36, 44 sur l'éolien, les numéros 27, 31, 33, 34 et 45 sur le photovoltaïque. <http://www.la-maison-ecologique.com>. Disponible pour consultation au centre d'information de l'association Hameaux durables en Cévennes à Florac (<http://www.hameaux-durables.org>)

Informations générales sur l'électricité verte

- Pour connaître tous les contrats et tous les fournisseurs : <http://www.electricite-verte.com>
- Site d'information sur les marchés de l'énergie : <http://www.energie2007.fr>
- Clair'énergie : <http://www.clairenergie.fr>

Sur l'éolien

- Spécialiste des éoliennes de petites puissances : <http://www.krugwind.com>
- Fédération des énergies du vent : http://www.planete-eolienne.fr/petit_eolien.htm

Sur le photovoltaïque

- Des informations sur le site de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/reseau/index.htm>
- Site de l'association HESPUL : <http://www.hespul.org>
- Exemple de projet ecocitoyen et solidaire d'installation de panneaux solaires : <http://www.detoitamoi.net>

Sur le biogaz

Solagro est une association à but non lucratif qui oeuvre pour ouvrir d'autres voies pour l'énergie et l'agriculture, pour une gestion économe, solidaire et de long terme des ressources naturelles : énergie, biodiversité, eau, air,.. <http://www.solagro.org>



Panneaux photovoltaïques à Aire-de-Côte